

LES PROBLEMES DE LA COMMERCIALISATION DU POISSON.

Par M. J. LE GARREC.

Armateur à Boulogne.

LES FACTEURS QUI ENTRAVENT LA CONSOMMATION.

Il existe auprès de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.) un comité technique de l'alimentation et de l'agriculture chargé d'élaborer les méthodes propres à promouvoir dans ce domaine particulier la politique de coopération économique, qui est la raison d'être de cet organisme. Plus particulièrement le sous-comité des pêches, qui lui est adjoint, se penche sur les problèmes de l'industrie des pêches maritimes.

Conscient des difficultés que doivent soulever l'écoulement de productions toujours croissantes sur des marchés moins vastes que ceux d'avant-guerre d'une part, et, d'autre part, l'application des mesures de libération des échanges, libération préconisée par la majorité des Etats membres, le sous-comité des pêches de l'O.E.C.E. a fait procéder de septembre 1950 à février 1951 à une enquête sur la commercialisation du poisson dans la zone qui l'intéresse : à savoir l'Europe occidentale et méditerranéenne.

Cette étude, réalisée avec la collaboration d'un économiste de la F.A.O. des Nations Unies (1), spécialiste des pêches, fut menée par un groupe de cinq experts de nationalité et de qualifications professionnelles différentes puisqu'aussi bien la GRANDE-BRETAGNE, la NORVEGE, l'ISLANDE, l'ALLEMAGNE et la FRANCE avaient désigné respectivement un fonctionnaire de la Direction des Pêches, un directeur d'Institut technique, un négociant en morue salée, un mareyeur et un armateur.

La mission était définie comme celle qui pourrait être confiée à des collaborateurs d'une firme qui rechercherait l'extension de ses ventes et qui, par conséquent, s'efforcerait

(1) Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture des Nations Unies.

d'analyser les principaux facteurs limitant la consommation du poisson dans la zone considérée.

Il s'agissait d'une étude de faits dont le rapport présenté au sous-comité des pêches de l'O.E.C.E. devait apporter à ce dernier les éléments nécessaires à l'établissement d'une politique réaliste et coordonnée dans le domaine des produits de la pêche (conserves et sous-produits exclus).

C'est en se basant sur les principaux facteurs limitant la consommation du poisson en Europe occidentale et méditerranéenne que nous allons nous efforcer de condenser les résultats de l'étude menée ainsi sous l'égide de l'O.E.C.E.

Les facteurs gênant la consommation du poisson semblent pouvoir se grouper schématiquement suivant leur nature en quatre groupes distincts ; encore que certains d'entre eux puissent avoir des influences multiples :

1°) ceux qui ont une influence sur la qualité des produits offerts à la consommation ;

2°) ceux qui conditionnent le niveau des prix à la consommation ;

3°) ceux qui dépendent des méthodes de distribution proprement dites (abstraction faite de leur incidence sur les prix) ;

4°) ceux qui sont inhérents aux politiques appliquées par chaque pays en matière de commerce international.

Nous allons les passer successivement en revue.

1°) *Facteurs influençant la qualité des produits offerts à la consommation.*

L'industrialisation toujours croissante de la production n'est pas un aspect spécifique de l'industrie des pêches mais cette dernière n'échappe pas à ce processus, et il en résulte que le pourcentage de quantités mises à terre par la flotte industrielle croît sans cesse par rapport à celles débarquées par la flotte artisanale. Ce mouvement s'est encore accru avec les reconstructions et les extensions de flottes dues à la dernière guerre. L'épuisement des fonds de pêche jusqu'ici les plus pratiqués entraîne l'extension de l'activité sur les fonds plus lointains dits de « grande pêche fraîche » : la taille et la puissance des chalutiers se sont adaptés à ces nouvelles conditions dans la recherche d'un équilibre économique d'exploitation où l'importance des captures doit compenser l'avilissement de la qualité des produits, donc de leur prix, avilissement qu'entraîne la durée des voyages. Il n'y a eu en

effet que peu de progrès dans les méthodes de conservation et de manipulation à bord des chalutiers de pêche fraîche, et en tout état de cause, ces progrès n'ont pas encore pu contre-battre efficacement les conséquences de l'éloignement des fonds de pêche.

Il est juste de dire que tous les pays ne sont pas également touchés par cette tendance, mais que tous par contre en subissent directement ou indirectement les conséquences, ne serait-ce que par la pression quelquefois difficile à contenir que ces produits exercent sur les frontières.

L'utilisation des tonnages débarqués dans les 11 principaux pays de l'Europe occidentale donne sensiblement :

- 50 % pour la consommation à l'état frais ;
- 25 % pour la consommation à l'état traité (salé, fumé, congelé, conserves) ;
- 25 % destinés à la fabrication des sous-produits.

Sur les 50 % consommés à l'état frais, bien près de la moitié des poissons de fond provient des fonds de pêche lointaine et arrive chez le consommateur après un délai que beaucoup estiment trop long pour que le produit puisse encore être suffisamment attrayant.

Cette insuffisance de qualité pour une portion importante des quantités débarquées est souvent aggravée par une manipulation peu soigneuse, d'autant plus néfaste qu'elle s'applique précisément aux gros tonnages de la pêche industrielle. Les soins méticuleux apportés dans certains pays spécialistes dans la pêche artisanale et côtière constituent certes un exemple, mais aggravent encore les différences d'état qui existent entre les produits des deux catégories de pêche.

L'équipement et les méthodes de la distribution sont souvent peu favorables au maintien de la fraîcheur des produits, mais nous reviendrons plus loin sur cet aspect du problème en étudiant ceux que soulèvent les méthodes de distribution.

Enfin il n'est pas possible dans la question de la qualité de ne pas mentionner les espoirs que le poisson congelé a fait apparaître. Techniquement les méthodes de préparation et de stockage du poisson congelé peuvent être considérées comme parfaitement au point, encore qu'onéreuses, à condition d'être appliquées avec une rigoureuse conscience professionnelle, ce qui revient à dire à condition d'être sévèrement contrôlées. En fait les années passées ont révélé que peu de consommateurs européens y étaient favorables, ce qui semble dû aux pratiques

défectueuses du temps de guerre ou de l'immédiate après-guerre et, il faut également le dire, aux particularismes culinaires des populations des pays de l'Europe occidentale. Un nouveau départ est maintenant concevable, sans que le succès obtenu outre-Atlantique par ces produits puisse être raisonnablement attendu.

2°) *Facteurs qui conditionnent le niveau des prix à la consommation.*

Elément de départ pour le niveau des prix à la consommation, le prix au débarquement (exception faite des pays qui n'ont pas de production nationale) ne subit que très indirectement l'influence du coût de production. La méthode des enchères, qui est presque générale, à l'exception des pays à économie strictement dirigée, est un miroir qui reflète bien plus les aspects combinés de la demande et des disponibilités immédiates, que ceux de la production, mais elle a l'avantage de maintenir intégralement la compétition dans la recherche de la qualité. Il est en fait exceptionnel que le niveau des prix au débarquement constitue une base prohibitive pour les possibilités des consommateurs. Seules les pointes en hausse pendant la saison d'hiver, typiques de marchés trop spéculatifs sur des marchandises trop périssables, devraient être l'objet des soucis des producteurs car elles sont néfastes à la continuité de la consommation.

Les prix à l'échelon « grossiste » sont généralement déterminés par une concurrence trop serrée pour que les marges appliquées puissent être considérées comme excessives. Par contre la dispersion géographique, qui ne joue pas pour le stade précédent, et les risques de perte de marchandises, due bien souvent à un équipement technique insuffisant, semblent autoriser les détaillants à une appréciation moins stricte de leurs charges propres. Il en résulte un nivellement des prix de détail par le haut, salutaire par son effet de stabilité, mais néfaste par le niveau auquel il est établi. Les productions saisonnières massives trouvent en particulier peu de possibilités de diffusion car les bas prix au débarquement se répercutent mal jusqu'à la consommation. En ce qui concerne les produits d'importation, ceux-ci s'alignent au détail, avec les produits de production nationale, et ceci résulte de l'action combinée des professionnels et des Pouvoirs Publics, comme nous le verrons plus loin en étudiant le commerce international.

D'une façon générale le niveau des prix de détail est considéré dans beaucoup de pays comme trop élevé : car il existe dans l'esprit des consommateurs, et particulièrement dans les classes laborieuses, une relation qui situe le prix du poisson par rapport à celui des autres denrées, telles que la viande ou les œufs.

La difficulté de maintenir cette relation au niveau où elle est acceptée s'est encore trouvée accrue dans l'immédiate après-guerre par le fait que certaines denrées de base ont obtenu dans certains pays des subventions justifiées par la recherche d'un nouvel équilibre économique.

3°) *Facteurs qui dépendent des méthodes de distribution* (abstraction faite de leur incidence sur les prix).

Dans la majorité des pays de l'Ouest européen une partie importante de la production a pour origine une activité artisanale pour la pêche côtière et familiale et pour les moyennes entreprises de pêche industrielle. Cette structure économique, spécifique du vieux continent, entraîne manifestement une certaine incapacité des producteurs à se pencher simultanément sur les problèmes de la production et sur ceux de la commercialisation de leurs produits ; ces derniers étant pourtant tout aussi importants pour eux puisque toute difficulté d'écoulement se traduit immédiatement par une baisse des cours.

L'existence encore très généralisée dans les ports de pêche de marchés aux enchères, non pondérés par des mesures de défense contre l'instabilité des cours, est la preuve du peu de part que les producteurs jouent dans le circuit économique qu'ils amorcent sans en suivre le déroulement.

Dans quelques pays, parmi les plus industrialisés, des exemples précis de concentration verticale d'entreprise montrent qu'il est possible qu'il n'en soit pas toujours ainsi et ceci au profit simultané du producteur et du consommateur.

Les réseaux de grossistes et d'importateurs dans les ports et à l'intérieur d'une part, les transports spécialisés, d'autre part, apportent une contribution d'activité commerciale qui n'est malheureusement pas toujours suffisamment prolongée par celle du commerce de détail. Celui-ci, en effet, présente bien souvent une insuffisance d'initiative et d'équipement et même de qualification professionnelle qui est d'autant plus néfaste qu'elle se manifeste au point précis où le circuit économique suivi par le poisson trouve le contact avec le grand

public. Les exemples nombreux, bien qu'isolés, de boutiques de détail extrêmement bien équipées dont la prospérité est évidente doivent servir de base à une action qui stimulera un ensemble de commerçants locaux, et bien souvent de colporteurs dont la bonne volonté demanderait à être dirigée, et dont l'éducation professionnelle n'a pas été jusqu'ici entreprise méthodiquement. L'absence quasi-totale dans certains pays de vente de filets de poisson frais ne peut guère avoir d'autres causes que celles qui viennent d'être mentionnées.

4^e) *Facteurs inhérents aux politiques appliquées en matière de commerce international.*

Le commerce international des produits de la pêche est soumis actuellement au fonctionnement d'un réseau de traités commerciaux bilatéraux : la signature de ces accords entraîne des possibilités d'opérations commerciales internationales dont la réalisation effective est ensuite laissée à l'appréciation des firmes privées. En fait le volume des transactions réelles est souvent très inférieur à celui qui était autorisé par les contingents accordés. Les discussions préliminaires à la signature des accords sont, en ce qui concerne le poisson, influencées par un excédent général des offres sur les demandes. En outre, les contingents d'importation finalement acceptés par un pays le sont bien souvent en contre partie de facilités obtenues sur d'autres produits dans le cadre d'un équilibre de la balance commerciale et n'ont que peu de rapport avec la demande effective des consommateurs, ou avec une politique d'extension de la consommation totale du poisson.

Les droits de douane qui pourraient ne servir qu'à compenser des différences de coût de production ou de frais de transport, sont parfois utilisés par les pays qui ont une production propre pour limiter encore les possibilités de compétition des produits importés.

La politique de libération des échanges, puis de l'intégration des marchés entre les différents pays européens, poursuivie par l'O.E.C.E., se heurte à un système complexe de contingents, de droits de douane et éventuellement de cours différentiels des devises qui retirent actuellement au commerce international du poisson tout caractère économique naturel.

Il n'est pas douteux que cet état de choses, en restreignant les disponibilités sur les marchés de consommation, limite les quantités totales qui y sont écoulées.

Les problèmes de la commercialisation du poisson doivent être considérés à la lumière de la politique des pêches, d'une part, et de l'alimentation, d'autre part, telles qu'elles sont envisagées dans chaque pays.

En l'état actuel des choses le morcellement politique et économique de l'Europe occidentale et méditerranéenne, où fut menée l'étude dont il a été question, entraîne, pour chaque pays membre de l'organisation, une politique propre où les soucis fondamentaux sont très différents. Tel désire assurer la survie d'une flotte et d'une population maritime, tel recherche dans le poisson une base d'alimentation, tel enfin trouve dans les produits de la pêche une monnaie d'échange avec l'étranger.

Il va sans dire que ces différents points de vue ne sont pas toujours compatibles avec une extension générale de la consommation du poisson, ou tout au moins que cet aspect du problème est parfois considéré comme secondaire.

C'est ainsi que la recherche d'une balance commerciale équilibrée a souvent entraîné l'extension de la production nationale avec l'espoir, souvent aussi déçu, d'exportations, tandis que la consommation nationale n'était l'objet d'aucun effort particulier.

Quoiqu'il en soit, il est particulièrement réconfortant de constater que partout où une propagande, aidée certes par les gouvernements, mais surtout menée avec enthousiasme par les professionnels, a été mise en action, des résultats positifs ont été enregistrés. C'est là une des premières voies où la coopération internationale peut tenter le rassemblement des intérêts et des efforts.